

*Initiatives parlementaires*

[Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.]

[Traduction]

Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de réagir à la motion du député de The Battlefords—Meadow Lake et de participer au débat sur la politique en matière de revendications et la création d'une commission des revendications.

Le gouvernement cherche le moyen d'établir une commission qui soit et qui ait l'air équitable pour tous les Canadiens, autochtones ou autres, qui sont visés par le règlement des revendications territoriales.

Le député de The Battlefords—Meadow Lake s'est fait le champion à la Chambre de mesures visant à résoudre les problèmes que pose le règlement des revendications territoriales. Nous avons entendu son avis et nous sommes impatients de voir ce que le Parti réformiste aura à ajouter.

Quant à nous, du gouvernement libéral, notre position sur le règlement des revendications est définie dans notre programme électoral de 1993. Le livre rouge place les questions autochtones au centre du programme politique fédéral. Un chapitre sur huit y est exclusivement consacré et, tout au long du document, on rappelle qu'il importe de tenir compte de l'incidence des autres politiques sur les autochtones du Canada.

Nous avons promis que notre gouvernement donnerait aux peuples autochtones les outils dont ils ont besoin pour atteindre à l'autonomie économique et gouvernementale. Nous avons aussi dit que notre priorité serait de soutenir les efforts que déploient les collectivités autochtones pour supprimer les obstacles à leur développement et de les aider à réunir les ressources humaines et matérielles dont elles ont besoin pour devenir et demeurer prospères.

Nous avons promis que notre gouvernement conclurait, avec les peuples autochtones, de nouveaux partenariats fondés sur la confiance et le respect mutuel. Un processus juste et efficace de règlement des revendications territoriales est essentiel pour que ces objectifs soient atteints. Le règlement des revendications doit être une priorité pour tous les Canadiens.

Tant les autochtones que les non-autochtones veulent que la question des droits territoriaux soit réglée afin que nous puissions nous atteler à la tâche de reconstruire l'économie, de créer des emplois, de stimuler la croissance et de faire de nos agglomérations de meilleurs endroits pour nos enfants.

Dans le livre rouge, nous avons reconnu que le processus actuel de règlement des revendications territoriales pouvait être amélioré. Nous avons dit qu'un gouvernement libéral apporterait d'importantes modifications à la démarche actuelle, et nous allons travailler dans ce sens.

Nous avons travaillé de concert avec l'Assemblée des premières nations afin de trouver un meilleur moyen de procéder au règlement des revendications. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu plusieurs suggestions. Il est proposé, notamment, de créer une commission indépendante pour le règlement des revendications des autochtones, comme le

recommandent la Commission sur les revendications particulières des Indiens et le député de The Battlefords—Meadow Lake.

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne nous opposons pas à la création d'une telle commission. En fait, il est écrit dans le livre rouge: «Pour accélérer et faciliter le règlement des revendications, nous créerons, en collaboration avec les peuples autochtones, une commission indépendante qui sera saisie des revendications.» Cela montre que nous ne nous opposons pas aux principes énoncés dans la motion du député.

Cependant, je voudrais faire ressortir à la Chambre les mots clés de l'engagement du Parti libéral dans le livre rouge. C'est que nous sommes en faveur de la création, en collaboration avec les peuples autochtones, d'une telle commission. Il faudra du temps pour qu'un consensus se dégage au sein des peuples autochtones, et nous ne pouvons pas agir unilatéralement. Nous ne pouvons pas imposer une solution que certains appuieront, mais que d'autres rejetteront.

L'une des grandes questions en jeu, c'est si la commission qui sera créée fonctionnera comme un tribunal dont les décisions seront exécutoires ou comme un organisme de médiation semblable à la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Il faudra aussi déterminer s'il existe un meilleur moyen de saisir la commission des revendications. Comme les députés le savent, dans le système actuel, une revendication doit être rejetée par le ministère des Affaires indiennes avant que la commission en soit saisie. Le ministre a invité l'Assemblée des premières nations à faire des observations approfondies sur les propositions concrètes de changements. En collaboration avec les premières nations, nous sommes en train d'examiner de quelle manière le processus des revendications territoriales peut être amélioré en tenant compte du contexte d'austérité qui nous touche tous.

L'Assemblée des premières nations s'est lancée dans un projet qui permettra notamment de définir le mandat d'un examen de la Commission sur les revendications particulières des Indiens qui sera mené conjointement par le gouvernement du Canada et les premières nations. Nous devons parvenir à un consensus sur cette question et sur d'autres avant de pouvoir réformer le système actuel. De plus, nous avons besoin de savoir quel genre de système désirent les premières nations.

• (1910)

Entre-temps, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que le système en place fonctionne le plus efficacement possible. Si on regarde ce qui a été accompli depuis quelques années, il est évident que le système actuel pourrait être plus efficace qu'il l'était avant que des engagements soient pris dans le livre rouge au sujet de la réforme du processus de règlement des revendications des autochtones.

Ainsi, après 1990-1991, seulement 43 revendications particulières avaient été réglées. En 1994-1995, nous avons plus que triplé ce nombre, le faisant passer à 142. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a réglé 45 revendications particulières. En 1994-1995, nous avons réglé 18 différentes revendications particulières pour un total de près de 79 millions de dollars. Cet argent ira dans les collectivités autochtones. Il servira à créer